

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 6 juin 2016 à 19h30, au bureau municipal, 1245, rue Principale.

Sont présents :

Diane Kirouac, conseillère
Colette Gagnon, conseillère
Mélanie Vogt, conseillère
Dominique Poulin, conseiller
Alexandre Bergeron, conseiller
Michel Ducharme, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la dernière séance ;
3. Adoption des comptes et du journal des salaires pour la période du 2 mai au 6 juin 2016 ;
4. Affaires nouvelles de l'assistance ;
5. Adoption du règlement 2016-02 amendant le règlement 2009-05-01 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 ;
6. Résolution acceptant l'offre du soumissionnaire gagnant pour le refinancement de l'emprunt du DMR ;
7. Résolution adoptant l'emprunt par billet de 109 600\$;
8. Avis de motion modifiant le règlement 2010-05 concernant les feux de foyer ;
9. Avis de motion décrétant un emprunt pour l'achat de terrain pour le développement résidentiel ;
10. Transport adapté – Rouli-Bus ;
11. Résolution autorisant le nettoyage du cours d'eau Taillons ;
12. Résolution pour l'acquisition de la rue Bleau ;
13. Dossier expropriation ;
14. Vidanges des boues d'installations septiques par la MRC ;
15. Demande de traverses municipales - Moto-Club Bois-Francis inc ;
16. Projet dossier DMR – vibration rue Principale – Service d'ingénierie et entente ;
17. Suivi des dossiers du mois en cours ;
18. Lecture de la correspondance ;
19. Formation des comités à venir ;
20. Varia ;
21. Période de questions de l'assistance ;
22. Levée de la séance ordinaire du 6 juin 2016.

Mot du maire

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous. Il mentionne que le 11 juin prochain aura lieu le cinéma en plein-air dès 20h30. Le film au programme, l'ère de glace. Mais soufflé gratuit, c'est un rendez-vous. Il souligne également que ce sera la fête des Pères le dimanche 20 juin prochain, il souhaite

bonne fête à tous les papas et les grands-papas. Monsieur St-Pierre précise que la rencontre est enregistrée pour permettre une facilité lors de la rédaction écrite du procès-verbal.

2016-073 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que l'ordre du jour du 6 juin soit adopté tel que proposé.

Que le varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-074 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016

Proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-075 Approbation des comptes et du journal des salaires pour la période du 2 mai au 6 juin 2016

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter le registre des salaires, tel que présenté au journal des salaires, et les comptes à payer, tels que présentés au journal des déboursés. Une copie de chaque registre a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dits comptes à payer :

Registre des chèques #3316 à #3379 au montant de 376 969.72\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 6 juin 2016.

Suzanne Crête, g.m.a.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**Règlement numéro 2016-02
Amendant le règlement 2009-05-01
décrétant l'imposition d'une taxe
aux fins du financement des
centres d'urgence 9-1-1**

2016-076 Adoption du règlement 2016-02 amendant le règlement 2009-05-01 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Attendu que le règlement 2009-05-01 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 a été adopté le 7 juillet 2009 ;

Attendu que le tarif imposé sur la fourniture d'un service téléphonique passe de 0,40\$ à 0.46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multi ligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ ;

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller et adopté à l'unanimité des conseillers

Que le conseil décrète ce qui suit :

1. Pour l'application du présent règlement, on entend par :
 - 1) Client : personne qui souscrit un service téléphonique sans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication;
 - 2) Service téléphonique : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :
 - a. Il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec;
 - b. Il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1 du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe *b* du paragraphe 2 du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

2. À compter du 1^{er} août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multi ligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
3. Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.
4. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des

Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Adopté à Saint-Albert, ce 6 juin 2016.

Alain St-Pierre
Maire

Suzanne Crête,
Directrice générale /
Secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION : 2 mai 2016
ADOPTION : 6 JUIN 2016
ENTRÉE EN VIGUEUR : 7 JUIN 2016

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, Suzanne Crête, soussignée, résidente de Saint-Norbert d'Arthabaska, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13 et 16 heures de l'après-midi, le 7 JUIN 2016.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7JUIN 2016.

Signé _____

2016-077

Emprunt par billets – Financière Banque Nationale inc.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DIANE KIROUAC ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Municipalité de Saint-Albert accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 14 juin 2016 au montant de 109 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 99-11-02. Ce billet est émis au prix de 98,29100 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

20 800 \$	1.60 %	14 juin 2017
21 300 \$	1.70 %	14 juin 2018
21 900 \$	1.80 %	14 juin 2019
22 500 \$	1.90 %	14 juin 2020
23 100 \$	2.15 %	14 juin 2021

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci ;

ADOPTÉE À LA SÉANCE DU 6 JUIN 2016

2016-078

Refinancement de l'emprunt du DMR

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Albert souhaite emprunter par billet un montant total de 109 600 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
99-11-02	109 600 \$

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert aura, le 13 juin 2016, un montant de 117 900 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 215 300 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 99-11-02;

Attendu qu'un montant total de 8 300 \$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 109 600 \$;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis ;

IL EST **PROPOSÉ PAR** MONSIEUR MICHEL DUCHARME ET **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

Qu'un emprunt par billet au montant de 109 600 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 99-11-02 soit réalisé ;

Que les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

Que les billets soient datés du 14 juin 2016 ;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	20 800\$
2018	21 300\$
2019	21 900\$
2020	22 500\$
2021	23 100\$ (à payer en 2021)
2021	0\$ (à renouveler)

Que la Municipalité de Saint-Albert emprunte 109 600 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de **1 jour** au terme original du règlement numéro 99-11-02.

ADOPTÉE À LA SÉANCE DU 6 JUIN 2016

2016-079

Avis de motion est donné par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller, que sera adopté à une séance ultérieure, le règlement numéro 2016-04 modifiant le règlement 2010-04 concernant les feux de foyer.

2016-080 **Avis de motion** est par les présentes données par Madame Diane Kirouac, conseillère, qu'il sera adoptée à une séance subséquente le règlement numéro 2016-03 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'un terrain à des fins pour le développement résidentiel.

2016-081 **Transport adapté – Rouli-Bus**

Attendu que Rouli-Bus a fait parvenir à la Municipalité de Saint-Albert sa demande de contribution annuelle pour le maintien des services de transport adapté pour les citoyens albertois ;

Attendu que le coût est basé sur la population albertoise et se chiffre à 4 550\$ pour l'année 2016 ;

Proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

Que la Municipalité de Saint-Albert réitère son adhésion au service de transport adapté Rouli-Bus pour l'année 2016 au montant de 4 550\$ déjà prévu au budget 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-082 **Résolution autorisant le nettoyage du cours d'eau Taillons**

Attendu que la municipalité a reçu une demande de nettoyage de cours d'eau de la part de Monsieur Éric Parizeau, technicien en cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ;

Attendu que les dits travaux de nettoyage seront effectués sur le cours d'eau Taillons en 2017 ;

Attendu que les frais applicables aux propriétaires concernés seront calculés au mètre linéaire ;

Il est **proposé par** Monsieur Michel Ducharme, conseiller

De demander à la MRC d'Arthabaska de procéder au nettoyage du cours d'eau Taillons et que la répartition soit faite au mètre linéaire pour chacun des propriétaires touchés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-083 **Résolution pour l'acquisition de la rue Bleau**

Attendu que la Municipalité s'occupe de tout entretien concernant la rue Bleau ;

Attendu que cette rue appartient à Monsieur Roger Bleau;

Attendu que celui-ci désire céder la rue Bleau à la Municipalité pour un montant de 1.00\$;

Il est **proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la municipalité fasse l'acquisition de la rue Bleau situé sur le lot 5 182 070 et de prévoir un dispositif de virage tel que défini au

règlement de lotissement numéro 2007-10 section 2 voies de circulation article 5.6.

Que les frais de notaires soient à la charge de la municipalité, que Monsieur Alain St-Pierre et Madame Suzanne Crête respectivement maire et directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisées à signer les documents pour et au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-084 Dossier Expropriation

Attendu que la municipalité est prête à faire une proposition à Ferme Landrynoise dans le dossier expropriation;

Il est **résolu** unanimement par le conseil

Que l'offre sera transmise à notre avocat pour qu'il communique notre proposition à Ferme Landrynoise inc.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-085 Vidanges des boues d'installations septiques par la MRC

Attendu qu'aux yeux du MDDELCC, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les boues de fosses septiques sont des matières résiduelles organiques ;

Attendu que ces matières résiduelles organiques sont sous la responsabilité de la MRC d'Arthabaska ;

Attendu que la conformité de chaque installation septique sur le territoire de la Municipalité de Saint-Albert sera obligatoire en 2020 ;

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que la Municipalité de Saint-Albert est favorable au projet collectif pour la conformité des installations septiques par la MRC d'Arthabaska et que celle-ci en soit avisée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-086 Demande d'autorisation de traverse de chemins publics de Moto-Club Bois-Francs inc. pour la saison 2016-2017

Attendu que Moto-Club Bois-Francs inc. a fait parvenir à la Municipalité de Saint-Albert une demande d'autorisation de traverse de chemins publics comme par les années passées sur les rues suivantes : Rang 9, Rang 7, Rang 6, route de l'Église, rue du Couvent, rue Principale, rue Des Loisirs et route Saint-Albert ;

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Albert accepte de renouveler l'entente d'autorisations de traverses de chemins à Moto-Club Bois-Francis inc. pour la saison hivernale 2016-2017 ;

Que cette demande est renouvelable à chaque année ;

Que comme par les années passées la signalisation sur les sentiers est aux frais du club de motoneiges et VTT.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-087 Projet dossier DMR – vibration rue Principale – Service d'ingénierie et entente

Attendu qu'un problème d'accumulation d'eau importante se situe au Domaine Mon Repos ;

Attendu que nous avons un problème de vibration sur la rue Principale;

Attendu que la Municipalité doit faire appel aux services d'ingénieurs afin d'étudier la situation ;

Attendu que la municipalité a reçu une proposition par le service d'ingénierie de la ville de Victoriaville afin de rédiger une étude de plans et devis ;

Attendu que l'offre se lit comme suit :

Option 1	60 heures	4 600\$
Option 2	120 heures	8 900\$
Option 3	240 heures	17 300\$

Attendu que ces prix n'incluent pas les taxes ;

Il est **proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la municipalité accepte de signer l'entente avec à la ville de Victoriaville.

Que la municipalité opte pour l'option 3.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-088 Dossier J.-Alain Laroche et Céline Bélanger

Attendu qu'en 2015, Monsieur et Madame Laroche ont fait installé une clôture sur leur propriété du 1373, rue Principale ;

Attendu que cette clôture ne respectait pas la réglementation municipale au niveau du talus ;

Attendu que la municipalité a demandé à Monsieur et Madame Laroche de fournir un avis géotechnique effectué par une firme spécialisée afin de confirmer la stabilité de la clôture et du talus ;

Attendu que l'étude a été réalisée par la firme GHD Consultants Ltée., que celle-ci confirme par écrit la stabilité du talus.

Il est résolu et adopté de tous les conseillers

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée à Monsieur et Madame Laroche afin de leur préciser qu'en vertu de l'étude réalisée, la clôture peut rester en place, toutefois, il est important de respecter les recommandations de l'ingénieur concernant la crête du talus.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-089

Vitesse dans le Rang 8

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'un citoyen afin de réduire la vitesse du Rang 8 à 50 km/h ;

Attendu que la municipalité a envoyé un total de 22 lettres aux citoyens du Rang 8 afin de connaître leur position sur la possibilité de réduire la vitesse de 70 km/h à 50 km/h ;

Attendu que 8 citoyens sont favorables, 4, sont non favorables, 1 citoyen a demandé une réduction de la vitesse à 60 km/h et 9 autres sans réponse ;

Il est **proposé par** Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Que la municipalité diminue la vitesse du Rang 8 à 50 km/h.

Que les panneaux de signalisations adéquats soient installés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-090

Levée de la séance ordinaire du 6 juin 2016

Il est **proposé par** Madame Diane Kirouac, conseillère

Que la séance ordinaire du 6 juin 2016 soit levée à 21h16.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête,
Directrice-générale /
Secrétaire-trésorière